

Pour les personnes participant aux Rencontres

Le responsable de traitement est Monsieur Le Président de l'université de Pau et des pays de l'Adour. Les données recueillies dans le cadre de ce traitement visent à organiser les 13èmes Journées d'Etudes des Milieux Poreux 2016. Les destinataires des données sont d'une part, les personnes en charge de l'organisation des rencontres à l'UPPA et d'autre part, le Centre pour la Communication Scientifique Directe pour l'hébergement des données.

Le dépôt de proposition

Le dépôt d'une proposition vaut autorisation de l'auteur pour la publication sur internet de ses documents.

Publication des documents

Les auteurs cèdent aux organisateurs des 13èmes Journées d'Etudes des Milieux Poreux 2016 à titre gratuit et non exclusif, et sans limitation dans la durée, les droits patrimoniaux de leurs œuvres les autorisant à une exploitation sur tout type de support et via tout mode de diffusion.

Les auteurs de propositions acceptent à titre gratuit et non exclusif que les organisateurs des 13èmes Journées d'Etudes des Milieux Poreux 2016 diffusent l'ensemble de ce qu'ils produisent pour cette conférence. Cela concerne en particulier, les résumés, les articles, les présentations (transparents), les posters et tout autre document remis au comité de programme durant le processus de préparation de cette conférence.

Accord des établissements

L'attention des auteurs est portée sur la nécessité d'obtenir l'accord de tiers concernés par l'article, ainsi que l'accord de leur établissement quand ils décrivent leurs activités professionnelles.

Information sur prochain colloque :

J'autorise l'Université de Pau et des Pays de l'Adour à conserver mon nom, prénom, établissement et courriel pour les transmettre à l'établissement en charge de l'organisation des prochaines Journées d'Etudes des Milieux Poreux.

Droit d'accès

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition quant aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser à jemp2016@sciencesconf.org en faisant copie de votre demande au correspondant informatique et libertés de l'UPPA : cil-droitsaccés@univ-pau.fr.

Pour exercer votre droit d'accès quant aux données de connexion à l'outil Sciencesconf, vous pouvez vous adresser à CIL.Contact@cnrs.fr.

Pour les relecteurs

Le responsable de traitement est Monsieur Le Président de l'université de Pau et des pays de l'Adour. Les données recueillies dans le cadre de ce traitement visent à organiser les 13èmes Journées d'Etudes des Milieux Poreux 2016. Les destinataires des données sont d'une part, les personnes en charge de l'organisation des rencontres à l'UPPA et d'autre part, le Centre pour la Communication Scientifique Directe pour l'hébergement des données. Les informations, le contenu des documents (ci-après dénommé "Documents") dont vous prenez connaissance au travers de cette plateforme sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal).

Les "Documents" peuvent contenir des données à caractère personnel. La manipulation, le traitement de ces "Documents" est couvert pour la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Il vous appartient notamment de :

- respecter la confidentialité de ces "Documents" ;
- ne pas manipuler ces "Documents" à des fins autres que pour votre mission de relecteur ;
- veiller à prendre toutes les mesures adéquates pour garantir la sécurité de ces "Documents" et empêcher qu'ils ne soient déformés, endommagés ou que des tiers non autorisés n'y accèdent ;
- prendre toutes mesures de sécurité, notamment matérielles, pour assurer la conservation et l'intégrité de ces "Documents" ;
- ne pas divulguer ces "Documents" à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse de ces "Documents" ;
- détruire toute copie éventuelle de ces "Documents" dès que la mission confiée par l'UPPA relative à l'examen de ces "Documents" est terminée.

En cas de non-respect des dispositions précitées, votre responsabilité peut être engagée sur la base des dispositions des articles 226-5 et 226-17 du nouveau code pénal.